PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 11 septembre 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 334-09-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 07 à 19 h 12.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnés ont été les suivants :

Monsieur le conseiller Étienne Urbain (district 1)

- ✓ Remerciements à monsieur François Michel pour le hockey cosom;

Madame la conseillère Isabel Lapointe (district 3)

- ✓ Remerciements pour le souper;
- ✓ La parade du Père Noël et l'appel aux barbus.

Madame Danielle Deraiche (district 5)

- ✓ Révision du plan d'urbanisme, les diverses consultations à venir sur la vision de la Ville de Saint-Colomban et les enjeux.

Monsieur Dany Beauséjour (district 6)

- ✓ Les demandes d'ajout ou de retrait des citoyens relativement à l'éclairage public.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 12 à 19 h 13.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants :

- ✓ Aucune intervention.

RÉSOLUTION 335-09-18
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que copies du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 AOÛT 2018

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 août 2018. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de six cent douze mille trois cent soixante-seize dollars et vingt-et-un cents (612 376,21 $) en référence aux chèques numéro 22027 à 22080 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 336-09-18
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de neuf cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-deux cents (953 987,52 $), en référence aux chèques numéro 22081 à 22231 et au chèque numéro 22281;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 337-09-18
OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE DE CIRCULATION ADM-SI-2018-285

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour une étude de circulation;

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont été invitées :

- ✓ CIMA + s.e.n.c.;
- ✓ Groupe WSP global Inc.;
- ✓ Norda Stelo Inc.;
- ✓ Laurentides Experts-Conseils Inc.;
- ✓ Aecom Canada LTD;
- ✓ Tetra Tech Canada Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 11 septembre 2018:

ENTREPRISES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	PRIX	POINTAGE FINAL
CIMA+ s.e.n.c.	94	46 500 $	30.97
Laurentides Experts-Conseils Inc.	80	68 000 $	19.12

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise CIMA + s.e.n.c., et ce, conformément à leur soumission, datée du 11 septembre 2018, au montant de quarante-six mille cinq cents dollars (46 500 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 338-09-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AUX SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES POUR L'AUDIT DES RAPPORTS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN 2018 À 2022 (ADM-SP-2018-292)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement aux services professionnels d'un cabinet d'experts-comptables pour l'audit des rapports financiers de la Ville de Saint-Colomban 2018 à 2022 (ADM-SP-2018-292).

RÉSOLUTION 339-09-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1018 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS, SUIVIS BUDGÉTAIRES, RÈGLES D'APPROVISIONNEMENT ET GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2018 par madame la conseillère Danielle Deraiche;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 14 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1018 intitulé délégation de pouvoirs, suivis budgétaires, règles d'approvisionnement et gestion de la dette.

RÉSOLUTION 340-09-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1019 RELATIF À LA VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2018 par monsieur le conseiller Dany Beauséjour;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 14 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 1019 relatif à la vente de terrains.

RÉSOLUTION 341-09-18
NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE, POSTE SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de secrétaire-réceptionniste, poste surnuméraire, de 12,75 heures/semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à la nomination de madame Nancy Kelly;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, Nancy Kelly, au poste de secrétaire-réceptionniste, poste surnuméraire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS D'AOÛT 2018 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois d'août 2018 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS D'AOÛT 2018

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 342-09-18
REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 2 017 116

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE CENT SEIZE (2 017 116) du cadastre du Québec a été présentée par madame Isabelle Ducharme et monsieur Nicolas Huot afin de regrouper le lot à leur propriété pour y construire une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 21 août 2018 et que le CCU, par sa résolution 027-08-18 recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition du lot DEUX MILLIONS DIX-SEPT MILLE CENT SEIZE (2 017 116) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 027-08-18 du procès-verbal du 21 août 2018 du CCU.

RÉSOLUTION 343-09-18
NOMINATION D'UN MEMBRE AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un poste est vacant au sein du Comité consultatif d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'environnement et de **NOMMER**, séance tenante, madame Aurélie Bédard-Hamel à titre de membre du Comité consultatif d'environnement, pour un mandat se terminant le 15 janvier 2020.

RÉSOLUTION 344-09-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2018-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 599, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 août 2018 par madame la conseillère Isabel Lapointe;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro numéro 599-2018-03 modifiant le règlement 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 345-09-18
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE PERMETTRE DANS LA ZONE H1-126 LES GARDERIES DE LA CLASSE D'USAGE C-1

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 août 2018 par madame la conseillère Isabel Lapointe;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 3001-2018-03 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé afin de permettre dans la zone H1-126 les garderies de la classe d'usage C-1.

RÉSOLUTION 346-09-18
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A2-163 À MÊME LES ZONES C6-064 ET H1-139

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 août 2018 par madame la conseillère Danielle Deraiche ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 3001-2018-04 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de créer la zone A2-163 à même les zones C6-064 et H1-139.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3001-2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier plusieurs dispositions.

RÉSOLUTION 347-09-18
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3001-2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier plusieurs dispositions;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 02 octobre 2018 à compter de 19h00.

RÉSOLUTION 348-09-18
OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNEL DE COMPTABLES POUR L'ANALYSE DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir des services professionnels de comptables pour l'analyse des projets immobiliers de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la firme Raymond, Chabot Grant Thornton, au coût de quinze mille dollars (15 000 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 31 août 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-130-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 349-09-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS – MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP)

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux municipalités – mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux municipalités – mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) du Fonds vert et à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 350-09-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS (URB-SP-2018-293)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au contrôle biologique des insectes piqueurs (URB-SP-2018-293).

RÉSOLUTION 351-09-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2018-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 août 2018 par monsieur le conseiller Dany Beauséjour;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 14 août 2018;

CONSIDÉRANT que le règlement a été modifié depuis sa présentation et que les élus en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 4001-2018-04 modifiant le règlement numéro 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

RÉSOLUTION 352-09-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 2019-2020 AVEC DEUX (2) ANNÉES OPTIONNELLES (TP-SP-2018-283)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au contrôle des animaux 2019-2020 avec deux (2) années optionnelles (TP-SP-2018-283).

RÉSOLUTION 353-09-18
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS DE MISE EN VENTE DE DIVERS ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX (TP-SP-2018-295)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus de mise en vente de divers équipements municipaux (TP-SP-2018-295).

RÉSOLUTION 354-09-18
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN CAMION OUTIL DE TYPE CUBE (TP-SP-2018-280)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion outil de type cube;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 07 septembre 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Laval Hino Inc.	127 699,64 $
Location Empress Inc.	132 223,00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Laval Hino Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 07 septembre 2018, au montant de cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quatre cents (127 699,64 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-721, projet 2017-02.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 355-09-18
OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN CAMION SIX (6) ROUES AVEC BENNE BASCULANTE ET BOÎTE D'ÉMONDAGE (TP-SP-2018-289)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion six (6) roues avec benne basculante et boîte d'émondage (TP-SP-2018-289);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 07 septembre 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Boisvert Isuzu Inc.	74 115 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Boisvert Isuzu Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 07 septembre 2018, au montant de soixante-quatorze mille cent quinze dollars (74 115 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-724.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 356-09-18
EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de technicien en génie civil, de 37,5 heures/semaine, pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des travaux publics recommande de procéder à l'embauche de madame Annie Richard Medeiros;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, à compter du 17 septembre 2018, madame Annie Richard Medeiros au poste de technicienne en génie civil au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 357-09-18
OCTROI DE CONTRAT – RESURFAÇAGE DU TERRAIN DE TENNIS – PARC PHELAN

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au resurfaçage du terrain de tennis situé au parc Phelan.

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les courts de tennis P.C.;
- ✓ Revêtements de tennis sud-ouest Inc;
- ✓ Bourassa Sport Technologie Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Bourassa Sport Technologie Inc.	10 860 $
Les courts de tennis P.C	13 850 $
Revêtements de tennis sud-ouest Inc.	14 200 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Bourassa Sport Technologie Inc, au coût de dix mille huit cent soixante dollars (10 860 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 23 août 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 358-09-18
OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE D'HÉBERTISME (LOI-SI-2018-275)

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager une piste d'hébertisme dans le sentier du parc à l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Créations dans les arbres Inc.;
- ✓ Billots-vor;
- ✓ Proludik Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Créations dans les arbres Inc.	16 785 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Créations dans les arbres Inc., au coût de seize mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (16 785 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 août 2018;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Claude Panneton, trésorier adjoint

RÉSOLUTION 359-09-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban veut améliorer les sentiers de pratique d'activités de plein air sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et sites de pratique d'activités de plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et sites de pratique d'activités de plein air du gouvernement du Québec;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 360-09-18
EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE D'INSTALLATIONS À TEMPS PARTIEL À HORAIRE VARIABLE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Services des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de surveillant d'installations à temps partiel à horaire variable;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche de madame Jessica Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Jessica Tremblay, à titre de surveillante d'installations à temps partiel à horaire variable, au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MADAME ANNIE MORIN OCCUPANT LA FONCTION D'INTERVENANTE À LA MAISON DES JEUNES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 22 août 2018, de madame Annie Morin, occupant la fonction d'intervenante à la Maison des jeunes.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 54 à 20 h 41.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Yvon Bélanger

- ✓ Les demandes d'interventions effectuées par Internet;
- ✓ L'interdiction de virage à droite sur la rue Lamontagne;
- ✓ Les infrastructures routières de la rue Marc-André.

Monsieur Alain Despatie

- ✓ L'interdiction de virage à droite sur la rue Lamontagne;
- ✓ La limite de vitesse des rues résidentielles;
- ✓ Le dossier du golf Bonniebrook;
- ✓ Les travaux effectués par Hydro-Québec.

Monsieur Pierre-Alexandre Lemay

- ✓ Les infractions relatives à la coupe d'arbres.

Monsieur Marc-Olivier Gagnon

- ✓ Le marquage effectué dans le cadre du contrôle des insectes piqueurs.

Monsieur Marc Ouellette

- ✓ Le drainage des eaux de ruissellement du secteur de La Rochelle.

Monsieur Serge Faust

- ✓ Le règlement de circulation;
- ✓ Les bacs à rebus et à recyclage aux boîtes aux lettres.

Monsieur Yvon Bélanger

- ✓ Les fossés de drainage.

Monsieur Alain Despatie

- ✓ L'obligation de garantir la qualité des infrastructures routières effectuées par les promoteurs.

RÉSOLUTION 361-09-18
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 41 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Xavier-Antoine Lalande Maire	Me Stéphanie Parent Greffière